

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 27 juillet 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°9

CIRCULAIRE N° 3402/DEF/DCSSA/RH/PF

relative à l'ouverture au titre de l'année 2012 d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation des infirmiers anesthésistes, cycle 2013-2015.

Du 20 avril 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 3402/DEF/DCSSA/RH/PF relative à l'ouverture au titre de l'année 2012 d'un concours de sélection militaire en vue d'une admission en école de formation des infirmiers anesthésistes, cycle 2013-2015.

Du 20 avril 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 8 5 8 C

Référence :

Instruction n° 2323/DEF/DCSSA/RH/PF du 15 mars 2012 (BOC N° 25 du 8 juin 2012, texte 7 ; BOEM 621-4.4.2.1.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°32 du 27 juillet 2012, texte 9.

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire a pour objet de :

- déterminer le nombre de candidats qui seront sélectionnés pour passer le concours de l'école de la Pitié-Salpêtrière ;
- définir le nombre de formations financées par le service de santé des armées (SSA) à l'école de la Pitié-Salpêtrière pour la rentrée 2013 ;
- fixer les conditions de candidature ;
- définir les modalités de composition et de transmission des dossiers de candidature ;
- fixer le calendrier prévisionnel du concours.

2. NOMBRE DE CANDIDATS À SÉLECTIONNER.

Le nombre de candidats à sélectionner est fixé comme suit :

- militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) destinés à servir dans les organismes du SSA : 30 ;
- MITHA destinés à servir dans les sous-marins : 2.

3. FORMATIONS FINANCÉES PAR LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.

Le nombre de formations financées par le SSA dans le cadre de l'admission en école de formation des infirmiers anesthésistes de la Pitié-Salpêtrière, cycle 2013-2015 est fixé comme suit :

- MITHA destinés à servir dans les organismes du SSA : 24 ;

- MITHA destinés à servir dans les sous-marins : 1.

Si aucun candidat ne se présente pour servir dans les sous-marins, la formation sera reportée sur les MITHA destinés à servir dans le SSA.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

L'instruction de référence fixe les conditions de candidature au point 1.1.

5. COMPOSITION ET TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature comprend impérativement et dans l'ordre, l'ensemble des éléments fixés au point 1.2. de l'instruction de référence.

La page de garde respectera la présentation figurant en annexe.

L'intégralité du dossier du candidat sera vérifiée avant envoi à l'école du Val-de-Grâce par les bureaux locaux des ressources humaines, direction régionale du service de santé des armées (DRSSA) ou direction interarmées du service de santé (DIASS) dont le candidat dépend (composition du dossier avec les pièces jointes actualisées).

Le dossier de candidature sera relié ou agrafé, et établi en un seul exemplaire.

Cet exemplaire sera envoyé à l'école du Val-de-Grâce, Bureau des concours - 1 place Alphonse Laveran, 75230 Paris cedex 05 pour le lundi 7 mai 2012, terme de rigueur.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

6. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS.

Semaine 22 : décision (par message) autorisant les candidats à se présenter aux épreuves du concours de sélection militaire.

Semaine 23 : réunion préparatoire du jury.

Semaine 25 : épreuve orale de sélection et réunion d'admission du jury à l'école du Val-de-Grâce. Les modalités pratiques seront détaillées dans le message de convocation.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.

ANNEXE.

**DOSSIER DE CONCOURS DE SÉLECTION MILITAIRE EN VUE DE PRÉSENTER LE
CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE DE FORMATION DES INFRIMIERS ANESTHÉSISTES
DE L'HÔPITAL DE LA PITIÉ-SALPÊTRIÈRE, CYCLE 2013-2015.**

**CONCOURS DE SÉLECTION MILITAIRE EN VUE DE PRÉSENTER LE CONCOURS
D'ADMISSION À L'ÉCOLE DE FORMATION DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DE
L'HÔPITAL DE LA PITIÉ-SALPÊTRIÈRE, CYCLE 2013-2015.**

Session 2012

GRADE

NOM

PRÉNOM

AFFECTATION